

Formation Professionnelle « Initiation à la démarche participative »

Public visé : Architectes, Maîtres d'œuvre, Constructeurs

Pré-requis :

Connaître les différentes phases d'un projet, connaître la loi MOP.

Objectifs :

Découvrir la démarche participative dans un projet de conception architectural. Permettre de comprendre et d'initier ce type de démarche dans une équipe.

Programme :

Introduction sur les fondamentaux de la démarche participative. **Définition de la démarche**

1/ Objectifs

Pour quoi?
Pour qui?
Bien les définir

2/ Facilitateur, son rôle et ses enjeux

- Se placer en coordinateur de matière grise,
- Savoir aller chercher l'information et la traduire
- Savoir trouver la bonne posture.

3/ Démarche, les acteurs et leur rôle

- Construction de l'intelligence collective
- Donner une place à chacun dans la démarche
- Définir les places

4/ Résultats attendus d'une telle démarche

- Les attendus de vos donneurs d'ordres
- Les modes de gouvernances envisageables
- Comment être efficient en respectant la démarche

5/ Comment évaluer cette démarche et la satisfaction

- Outils simples à mettre en place

6/ Aller plus loin ; que pouvez-vous apporter par cette démarche ?

- Mise en perspective pour vous et les autres.
- Le participatif à l'échelle des particuliers.

Moyens pédagogiques :

- Apports théoriques : présentation Powerpoint.
- Échanges et retours d'expériences.
- Apports théoriques par participation, exercices et oral.
- Exercice concret à partir des cas proposés par les formés ou par le formateur.

Moyens d'évaluation :

Les stagiaires sont soumis à une évaluation de leur connaissance sous la forme d'un QCM en fin de formation.

Moyens Techniques :

- Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur

Formateur :

Sabrina DUMONT

Informations pratiques :

Lieu *: Centre de formation TY eco²-Zone Artisanale de la Touche-35890 BOURG DES COMPTES

Durée : 14 h (2 jours)

Tarifs : 700€ HT et 840€ TTC

* Si vous avez besoin d'aménagements spécifiques pour accéder ou suivre une formation, n'hésitez pas à nous prévenir afin que nous prenions les mesures nécessaires.